

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
23

Quorum : 14
Votants : 25

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

**LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 26 novembre 2024 à 20H

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Étaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Marie-José HENNEQUIN, Dominique EBEL, Marie-Hélène JARRIER, Claire BILBAULT, Julie FOULONT, Isabelle WEISBERG, Aurélie HENNEQUIN

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT, Roger LANG

Procurations : Daniele BEHR à Henri HASSER, Anita FREYERMUTH à Sylvie DIEDRICH

Excusée : Audrey GAUCHE

Secrétaire de séance : Michel BRANDEBOURGER

48 : Amortissement des attributions de compensation d'investissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à un an la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée par la commune à la Métropole en 2025.

49 : Décision modificative n°2

Considérant :

- les amortissements des biens acquis en 2024 et qu'il convient d'amortir prorata temporis,
- la vente à l'Euro symbolique des deux parcelles constitutives du sentier de la rue des genêts,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
- 758 888/77	autres produits divers	+ 02 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
- 6811	dotation aux amortissements	+ 5 600 €
- 6042	prestations de service	- 5 598 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
- 2805	amortissement ...	+ 275 €

-	2815738	amortissement ...	+ 605 €
-	28157 8	amortissement ...	+ 80 €
-	28158	amortissement ...	+ 3 410 €
-	28182	amortissement ...	+ 1 050 €
-	281841	amortissement ...	+ 150 €
-	28188	amortissement ...	+ 30 €
-	2111/041	terrains nus	+ 4 140 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
-	204422/041	subv équip personnes privées	+ 4 140 €
-	P 9703 art 2031	frais d'études	+ 5 600 €

50 : Metz Métropole – rapport de la C.L.E.C.T

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 avril 2014, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le rapport 2024 de la CLECT de Metz Métropole présenté en séance du 13 septembre 2024, Considérant que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport définitif 2024 de la CLECT de Metz Métropole.

51 : Metz Métropole – convention de financement – quartier dit des castors

Vu le cadre du programme de travaux 2024/2025 de Metz Métropole planifiant l'aménagement avec requalification des rues des Pataljons, Gilles, Hortensias ainsi que des allées des Aubépines et Grandes Vignes,

Considérant que ces travaux s'élèvent à 432.000€ TTC, dont 35.000€ à la charge de la commune, Considérant que ce co-financement doit être formalisé par une convention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de financement avec Metz Métropole pour le quartier dit des castors (rues des Pataljons, Gilles, Hortensias ainsi que des allées des Aubépines et Grandes Vignes).
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée, ses avenants éventuels ainsi que tout document y afférent.

52 : AGURAM : convention de partenariat

Considérant l'intérêt pour la commune de participer, dans une logique partenariale, au programme d'activités de l'AGURAM,

Vu sa délibération du 31 janvier 2024, confiant à l'AGURAM la réalisation d'une étude de circulation sur la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve une convention partenariale 2025 avec l'AGURAM pour l'étude et la réalisation d'un plan de circulation concerté.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention partenariale, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée.

53 : Convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale

Vu sa délibération du 24 septembre 2024 confirmant son accord sur la création d'un service de police intercommunal de police municipale et sur le recrutement de ses agents par Metz Métropole,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve une convention d'adhésion entre la commune et Metz Métropole qui précise le cadre des relations entre l'Eurométropole de Metz et les communes membres : missions, moyens humains et matériels, modalités financières
- fixe à 30 H le volume horaire souhaité de patrouilles, sachant que la Métropole prend à sa charge 4H mensuelles supplémentaires d'interventions sur le territoire communal.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document y afférent.

54 : Metz Métropole : petit entretien de voirie – avenant n°1 à la convention de gestion

Vu sa délibération du 18 décembre 2018 adoptant une convention de prestations de services avec Metz Métropole pour l'entretien des principales composantes de la voirie, Considérant qu'il a été décidé depuis peu que la gestion et l'entretien des arbres d'alignement le long des routes départementales transférées seraient dorénavant du ressort des services métropolitains au vu des difficultés rencontrées par les communes (route de Plappeville et avenue général de Gaulle/Henri II par exemple),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 de la convention de prestations de services, signée en 2018, avec Metz Métropole concernant le petit entretien de la voirie.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document y afférent.

55 : Dénomination du bâtiment périscolaire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer le bâtiment périscolaire sis 37 rue du nord : Les mûriers

Décisions du Maire

* Société Inetum : contrats d'utilisation et prestations d'assistance et de maintenance de 3 logiciels (paie -finances -élections). La redevance est de 1.603,90€ H.T révisable.

* Encaissement d'un chèque de 260€ de la société de restauration Omega - remise en état d'un potelet devant Le Ru-Ban

* Société LOGITUD - maintenance du progiciel SIECLE (état civil) - 324.54€ H.T de redevance annuelle

Fin de la séance à 21H15